

Brevet N°	85889
du	9 mai 1985
Titre délivré :	14 JAN. 1986

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

Dart Industries Inc., 2211 Sanders Road, Northbrook, IL 60062, (1)
USA, représentée par Monsieur Jean Waxweiler, -21-25 Allée
Scheffer, Luxembourg, agissant en qualité de mandataire (2)

dépose(nt) ce neuf mai mil neuf cent quatre-vingt-cinq (3)
à 15,00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :
Assemblage de claie à double niveau pour récipient (4)

2. la délégation de pouvoir, datée de Northbrook, IL le 20 février 1985

3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;

4. 3 planches de dessin, en deux exemplaires;

5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
le neuf mai mil neuf cent quatre-vingt-cinq

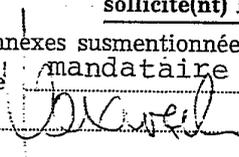
déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) :
Robert H.C.M. Daenen, Blakmeers 59, B-1790 Hekelgem (5)
Victor J.J. Cautereels, Eugeen Verelstlei 50, B-221 Borsbeek

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de
(6) brevet déposée(s) en (7) Etats-Unis d'Amérique
le 29 juin 1984 sous le No. 625,950 (8)

au nom de Robert H.C.M. Daenen et Victor J.J. Cautereels (9)

élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
Jean Waxweiler, 21-25 Allée Scheffer, Luxembourg (10)

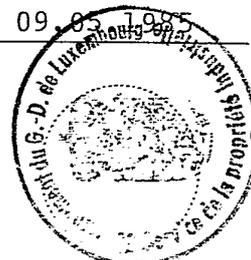
sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les
annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à / mois. (11)
Le mandataire

Le 

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des
Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :

à 15,00 heures



Pr. le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes,
p. d.

REVENDICATION DE PRIORITÉ

L-2959

Dépôt de la demande de brevet

en Etats-Unis d'Amérique

du 29 juin 1984

sous le numéro 625,950

M E M O I R E D E S C R I P T I F

DEPOSE A L'APPUI D'UNE DEMANDE

DE BREVET D'INVENTION

AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

par: Dart Industries Inc.

pour: Assemblage de claie à double niveau pour récipient

"Assemblage de claie à double niveau pour récipient"

La présente invention est relative, d'une façon générale, à un assemblage de claie à usages multiples, destiné à s'utiliser dans un réceptacle pour aliments. L'invention est plus particulièrement relative à un ensemble formant récipient, contenant un assemblage
5 de claie à double niveau et amovible, pour la préparation et la conservation de divers aliments, tels que des fruits, des légumes, de la viande, du poisson, etc.

Il est connu que divers aliments, tels que les légumes, sont le mieux conservés après rinçage et nettoyage. Il est également
10 connu que la partie supérieure d'un récipient reste parfois inutilisée car il n'est pas pratique d'empiler les aliments les uns au-dessus des autres. Dans certains cas, des fruits mous, tels que des pêches, peuvent être endommagés par un tel empilement.

Un but de la présente invention est, en conséquence,
15 de prévoir un assemblage de claie à double niveau pour un réceptacle destiné à s'utiliser pour la conservation et la préparation de divers aliments.

Un autre but de la présente invention est de prévoir un assemblage de claie comportant des poignées disposées de manière
20 appropriée pour faciliter l'enlèvement de cet assemblage de claie hors d'un récipient.

Un but supplémentaire de la présente invention est de prévoir un assemblage de claie pour un réceptacle pouvant se fermer de manière hermétique, cet assemblage de claie comportant des poi-
25 gnées pouvant pivoter entre une première position dans laquelle le plateau de la claie se situe sur la base du réceptacle, et une seconde

position dans laquelle ce plateau est disposé en un endroit se situant entre la base et le bord d'étanchéité du réceptacle.

5 Ces buts et d'autres de l'invention, ainsi que les avantages de celle-ci, apparaîtront plus clairement de la description détaillée suivante d'une forme de réalisation préférée de l'invention, cette description étant donnée avec référence aux dessins non limitatifs annexés.

10 La Figure 1 est une vue en perspective de dessus de l'assemblage de claie, dont le plateau se trouve dans la position moyenne.

La Figure 2 est une vue en élévation latérale de l'assemblage de claie dont le plateau se trouve en position moyenne, l'ensemble formant récipient étant représenté en coupe transversale.

15 La Figure 3 est une vue en bout de l'assemblage de claie illustré par la Figure 2, l'ensemble formant récipient étant également représenté en coupe transversale.

La Figure 4 est une vue en coupe de l'assemblage de grille, cette vue étant prise suivant les lignes 4-4 de la Figure 2, l'ensemble formant récipient ayant été supprimé pour la clarté.

20 La Figure 5 est une vue en coupe prise suivant les lignes 5-5 de la Figure 4.

La Figure 6 est une vue en élévation latérale de l'assemblage de claie dans lequel le plateau se trouve dans la position inférieure, l'ensemble formant récipient étant illustré en coupe transversale.

25 La Figure 7 est une vue en bout de l'assemblage de claie illustré par la Figure 6, l'ensemble formant récipient étant représenté en coupe transversale.

30 La Figure 8 est une vue en coupe prise suivant les lignes 8-8 de la Figure 6, l'ensemble formant récipient ayant été supprimé pour la clarté.

La Figure 9 est une vue en coupe prise suivant les lignes 9-9 de la Figure 8.

La Figure 10 est une vue en plan partielle d'une extrémité de l'assemblage de claie.

La Figure 11 est une vue en coupe transversale de l'assemblage de claie, cette vue étant prise suivant les lignes 11-11 de la Figure 10.

Si on se reporte aux dessins et en particulier aux Figures 2, 3, 6 et 7, l'ensemble formant récipient 10 comprend un réceptacle 12 et un couvercle 30. Dans la forme de réalisation préférée, qui est illustrée, le réceptacle 12 est d'une allure générale rectangulaire et comprend une base 14 depuis laquelle se dressent des parois latérales 16 et des parois extrêmes 18. Les parois latérales 16 et les parois extrêmes 18 se terminent à l'extrémité supérieure ouverte formée par le bord d'étanchéité 20. Un rebord de raidissement et de manipulation 22 s'étend vers l'extérieur depuis les parois latérales et depuis les parois extrêmes.

L'élément de fermeture ou couvercle 30 comprend une paroi centrale 32 présentant un dispositif d'étanchéité 34 s'étendant tout autour de sa périphérie. Le dispositif d'étanchéité 34 comporte une première section ou section interne 36, une seconde section ou section externe 38, cette première et cette seconde section étant reliées à une de leurs extrémités par une troisième section ou section supérieure 40, afin de former une rainure ayant l'allure générale d'un U. Le dispositif d'étanchéité 34 s'adapte sur le bord d'étanchéité 20 de manière à créer un joint étanche à l'air entre le couvercle 30 et le réceptacle 12. Une lèvre 42 s'étend vers l'extérieur depuis la section externe 38 du dispositif d'étanchéité 34 afin de faciliter l'installation et l'enlèvement du couvercle 30.

L'assemblage de claie 50 comprend un plateau 60 et une paire de poignées opposées 80. Comme on peut le voir particulièrement bien sur les Figures 1 et 10, le plateau 60 comprend une partie centrale formant étagère 62 qui présente une série de fentes d'égouttement 64. Celles-ci sont délimitées par des bords 66 s'étendant angulairement vers le bas. Le plateau 60 est délimité, à sa périphérie, par

des bords latéraux périphériques 68 et par des bords extrêmes périphériques 70, ces différents bords s'étendant en porte-à-faux vers l'extérieur depuis la partie centrale formant étagère. Deux bras de support 74 se dressent à chaque extrémité du plateau, au bout du bord latéral périphérique. De la sorte, chaque paire de bras de support 74 forme un dispositif de soutien dont le but sera expliqué par la suite. Dans la forme de réalisation préférée, qui est décrite, les bras de support 74 sont d'allure générale rectangulaire en coupe transversale et comportent un trou de pivotement 76 au voisinage de leur partie supérieure. Les bras de support 74 s'étendent également vers le bas depuis la base du plateau et comportent une zone découpée ou creusée 98. Depuis la base du plateau, s'étendent également vers le bas une série de nervures de renforcement 72 qui donnent de la robustesse au plateau et constituent des supports pour la partie centrale formant étagère 62.

Dans la forme de réalisation préférée, les poignées 80 sont d'allure générale rectangulaire et comportent des parties horizontales opposées 82a et 82b que l'on peut saisir avec les doigts. Ces parties horizontales 82a et 82b sont reliées par des parties courbes formant coins à des branches verticales opposées 86. Comme on peut le voir particulièrement bien sur la Figure 5, chaque branche verticale 86 est d'allure générale rectangulaire en coupe transversale et comporte une nervure de renforcement 88 s'étendant vers l'intérieur. Les ergots de pivotement 90 sont destinés à correspondre aux ouvertures de pivotement correspondantes 76 prévues dans les bras de support 74 pour constituer ainsi des dispositifs pivotants. Comme on peut le voir sur la Figure 9, les parties horizontales 82a et 82b sont d'allure générale rectangulaire en coupe transversale et comportent une nervure de renforcement 84 s'étendant perpendiculairement vers l'intérieur de ces parties horizontales.

Sur la partie horizontale 82b, est prévue une saillie 92 qui coopère avec une zone découpée ou creuse 94 prévue sur le rebord extrême 70 pour former un dispositif à déclic correspondant à une première position. Sur chacune des branches verticales 86, est

prévue une saillie 96 qui coopère avec la zone découpée 98 du bras de support 74 pour former un dispositif à déclic correspondant à une seconde position. Le but de chacun des dispositifs à déclic 92, 94 et 96, 98 sera expliqué par la suite.

5 Comme on peut le voir particulièrement bien sur les Figures 2, 3, 4 et 7, les poignées 86 du plateau peuvent pivoter entre deux positions. Dans l'une des positions, illustrée sur la Figure 6, le plateau 60 est localisé sur la base 14 du réceptacle 12 en permettant de disposer d'un espace maximum de stockage au-dessus du plateau.

10 Comme on peut le voir sur la Figure 11, la partie centrale formant étagère est supportée sur la base 14 du récipient par les nervures 72, en formant de la sorte un espace dans lequel du liquide peut s'accumuler. Dans cette position, les aliments quelconques se trouvant sur le plateau 60, lui-même contenu dans le réceptacle 12, seront

15 maintenus à l'écart de la base 14 et, de la sorte, sans contact avec toute humidité quelconque s'accumulant sur cette base. Comme on peut le voir sur les Figures 6 et 7, dans cette position du plateau, les parties horizontales 82a de chaque poignée, que l'on peut saisir avec les doigts, sont disposées au voisinage du bord d'étanchéité 20

20 du réceptacle 12. De la sorte, il est possible de saisir facilement ces parties horizontales 82a des poignées 80 pour soulever l'assemblage de claie 50 hors du réceptacle 12.

 Comme on peut le voir sur les Figures 8 et 9, la partie horizontale opposée 82b de chaque poignée se dispose au voisinage

25 immédiat du bord extrême 70. La saillie 92 prévue sur la partie horizontale 82b, et la partie creusée 94 coopèrent pour former un dispositif à déclic qui maintient les poignées 80 dans une position essentiellement verticale. Une légère flexion du bord extrême en porte-à-faux, lorsqu'on fait tourner la poignée 80 pour la mettre en

30 place, permet à la saillie 92 de se loger dans la partie creusée 94. Ceci est spécialement avantageux lorsque le plateau 60 est placé sur un dessus de comptoir ou autre surface de support. Il est à noter que, lorsque l'assemblage de claie 50 est placé dans le réceptacle

12, chaque poignée 80 se dispose contre la paroi extrême 18 de sorte qu'une rotation de cette poignée est empêchée par le contact avec cette paroi extrême 18. De la sorte, les poignées 80 resteront dans une position essentiellement verticale, même si les dispositifs à dé clic
5 sont dégagés.

Comme on peut le voir particulièrement bien sur les Figures 2 et 3, les poignées 80 peuvent pivoter depuis la position illustrée par les Figures 6 et 7, vers une position dans laquelle le plateau 60 est localisé au-dessus de la base 14, à peu près à mi-chemin
10 entre celle-ci et le bord d'étanchéité 20. Dans cette position, le plateau 60 est supporté sur les branches verticales 86, et la partie horizontale 82a, que l'on peut saisir avec les doigts, de chaque poignée est en contact avec la base 14. Ceci crée un réceptacle de stockage à double niveau, dans lequel des articles peuvent être conservés dans
15 l'espace se situant en dessous du plateau 60 aussi bien que dans l'espace existant au-dessus de ce plateau. Dans cet état, l'ensemble formant récipient 10 et l'assemblage de claie 50 peuvent s'utiliser pour cuire des aliments, tels que des poissons, à la vapeur d'eau, celle-ci s'élevant depuis le liquide bouillonnant pour cuire les aliments mis sur le plateau
20 60. Les fentes d'égouttement 64 du plateau 60 permettent à la vapeur d'eau de s'élever et d'entourer les aliments. La partie horizontale 82b de chaque poignée 70 est disposée au voisinage du bord d'étanchéité 20 du réceptacle 12, de sorte que l'assemblage de claie 50 peut facilement être soulevé hors du réceptacle 12.

Comme on peut le voir particulièrement bien sur les Figures 4 et 5, les saillies 96 existant sur les branches verticales 86 coopèrent avec les zones creusées 98 prévues dans les bras de support 74 pour former un dispositif à dé clic qui maintient les poignées 80 dans une position essentiellement verticale. Une légère flexion
25 de la partie des bras de support 14, qui comprend les zones découpées 98, lorsqu'on fait tourner la poignée 80 pour la mettre en place, permet à chacune des saillies 96 de se loger dans la zone creusée adjacente 98. Comme on l'a mentionné précédemment, ceci est spécialement
30

avantageux lorsque le plateau 60 est placé sur un dessus de comptoir ou autre surface de support. Il est à noter également que, dans la forme de réalisation préférée, la stabilité latérale est assurée pour l'assemblage de claie 50 puisque les branches verticales 86 sont disposées à proximité très étroite des bras de support 74 le long de la totalité de la longueur de ceux-ci. Lorsque l'assemblage de claie 50 est placé dans le réceptacle 12, chaque poignée 80 se place près de la paroi extrême 18 de sorte qu'une rotation de cette poignée 80 est empêchée par le contact avec cette paroi extrême. De la sorte, les poignées 80 resteront dans une position essentiellement verticale, même si les dispositifs à déclic sont dégagés.

Il sera entendu que, bien qu'une forme de réalisation préférée de l'invention ait été décrite, de nombreuses variantes et modifications peuvent être envisagées par les spécialistes en ce domaine, sans sortir pour autant du cadre du présent brevet.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour la conservation et la préparation d'aliments, caractérisé en ce qu'il comprend : un réceptacle (12) comportant une base (14), ainsi que des parois latérales opposées et des parois extrêmes opposées (18), se terminant par un bord d'étanchéité (20);
5 un couvercle (30) pour ce réceptacle, ce couvercle comportant un élément d'étanchéité périphérique (34) destiné à correspondre avec le bord périphérique susdit ; un plateau (60) pouvant être disposé de façon amovible dans le réceptacle ; des bras de support (74) prévus sur ce plateau ; une paire de poignées comportant chacune deux parties
10 opposées, pouvant être saisies par les doigts ; des moyens de pivotement prévus sur les poignées (86) et sur les bras de support (74) pour fixer ces poignées à pivotement sur ces bras de support ; les poignées étant montées à pivotement sur les bras de support entre une première position dans laquelle le plateau est localisé sur la base du récipient,
15 et une seconde position dans laquelle ce plateau se situe en un endroit intermédiaire à la base (14) et au bord d'étanchéité (20) ; l'une des parties pouvant être saisies par les doigts de chacune des poignées susdites étant disposée au voisinage de ce bord d'étanchéité dans l'une ou l'autre de la première et de la seconde position afin de faciliter
20 l'introduction du plateau dans le réceptacle et son enlèvement hors de celui-ci.

2. Dispositif de conservation et de préparation d'aliments suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chacune des poignées comporte une paire de branches opposées qui relie entre
25 elles les parties opposées, pouvant être saisies par les doigts.

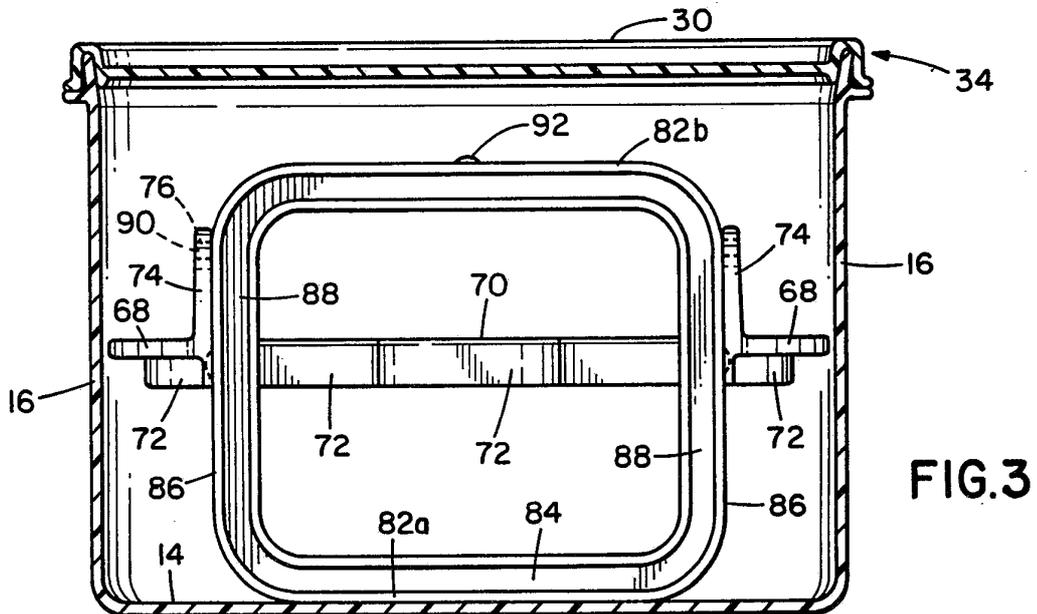
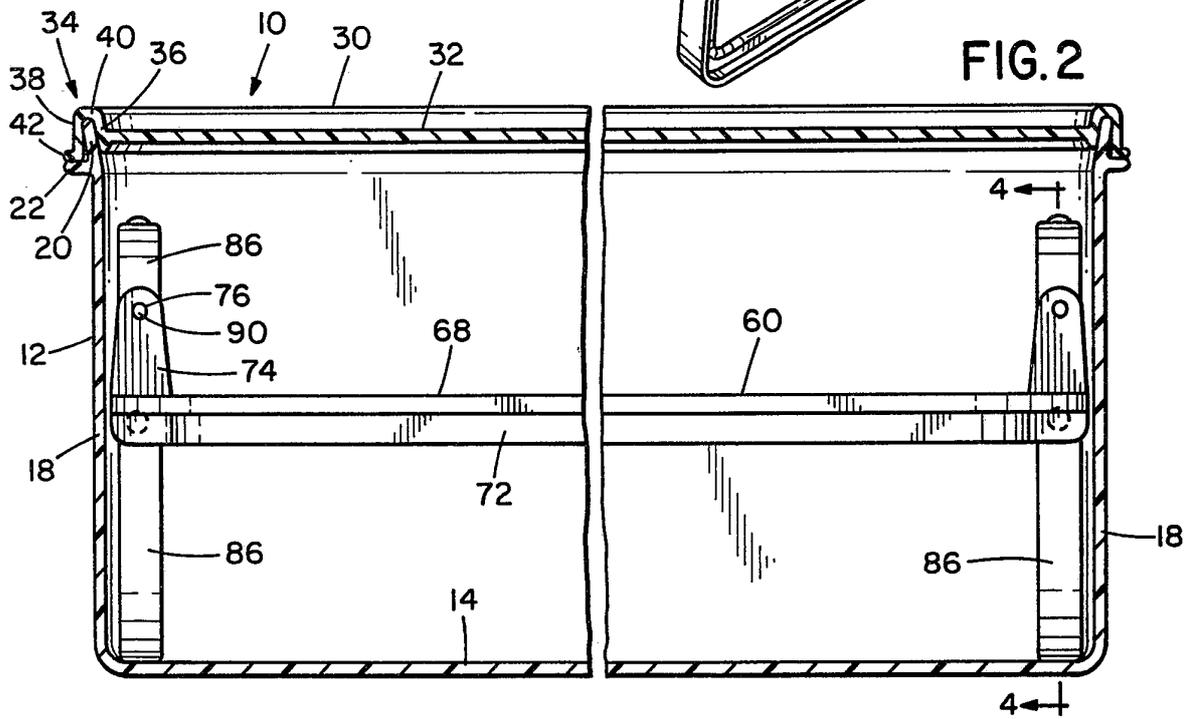
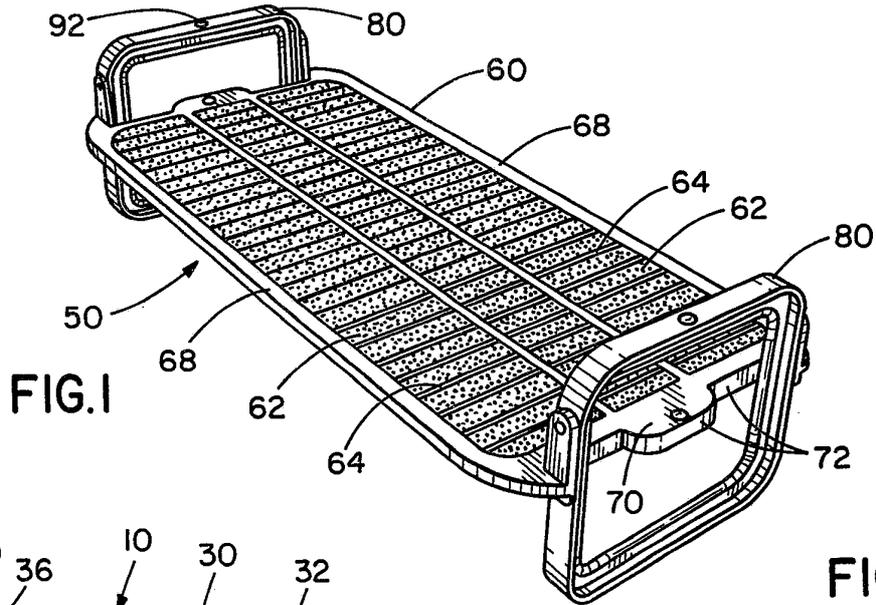
3. Dispositif de conservation et de préparation d'aliments suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les bras de support (74) s'étendent vers le haut depuis le plateau (60) en paires espacées pour supporter chacune des poignées.

30 4. Dispositif de conservation et de préparation d'aliments suivant la revendication 3, caractérisé en ce que les moyens de pivotement susdits comportent un ergot de pivotement prévu sur chacune des branches de poignée et une ouverture existant dans chacun des bras de support.

5. Dispositif de conservation et de préparation d'aliments suivant la revendication 4, caractérisé en ce que les poignées et le plateau comportent un premier et un second dispositif à déclic pour maintenir ces poignées, respectivement dans la première et dans la seconde position susdites.

6. Dispositif de conservation et de préparation d'aliments suivant la revendication 5, caractérisé en ce que l'une des parties pouvant être saisies par les doigts des poignées présente une saillie, tandis que le plateau comporte une zone creusée, cette saillie et cette zone creusée coopérant pour constituer le premier dispositif à déclic.

7. Dispositif de conservation et de préparation d'aliments suivant la revendication 6, caractérisé en ce qu'au moins l'une des branches verticales des poignées présente une saillie, tandis qu'au moins l'un des bras de support comporte une zone creusée, cette saillie et cette zone creusée coopérant pour former le second dispositif à déclic.



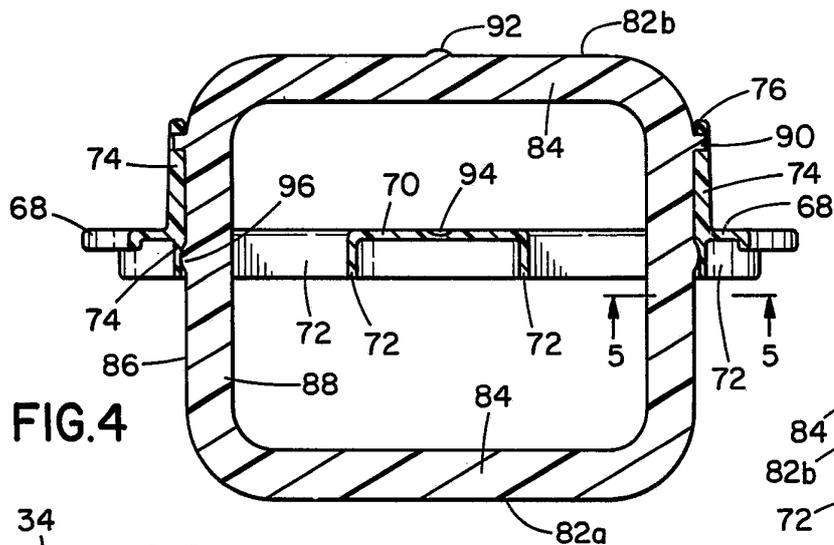


FIG. 4

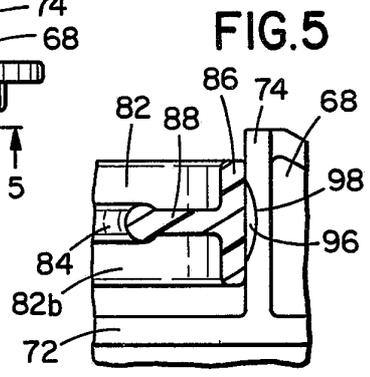


FIG. 5

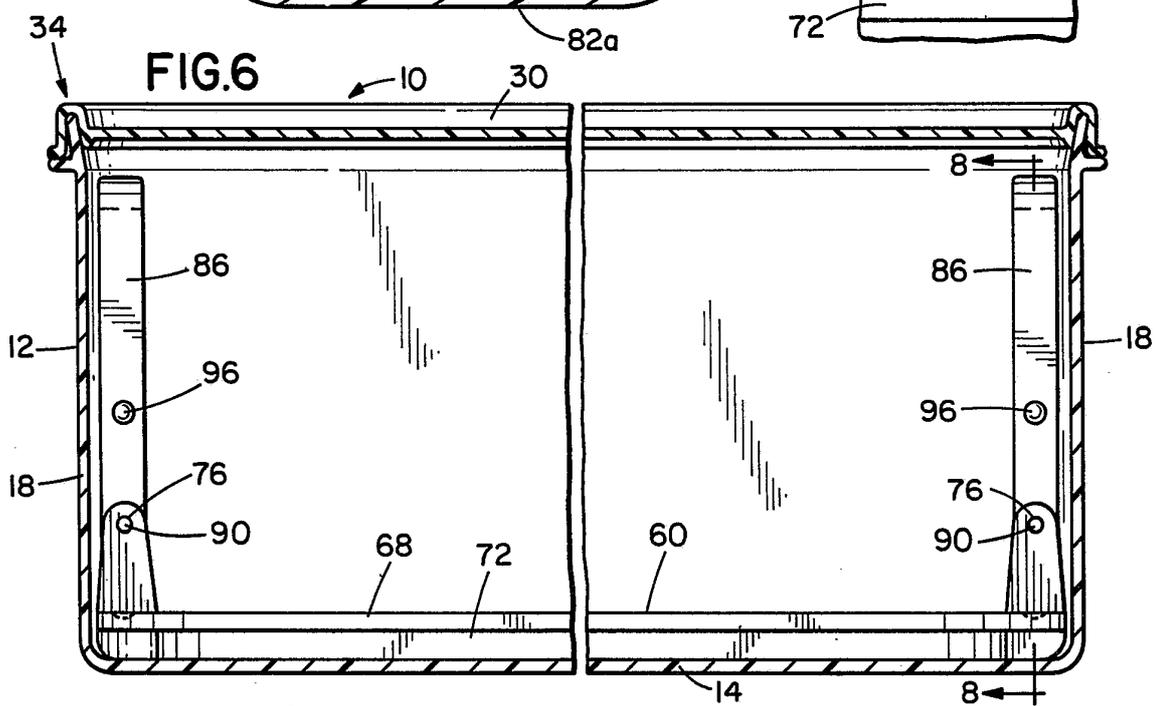


FIG. 6

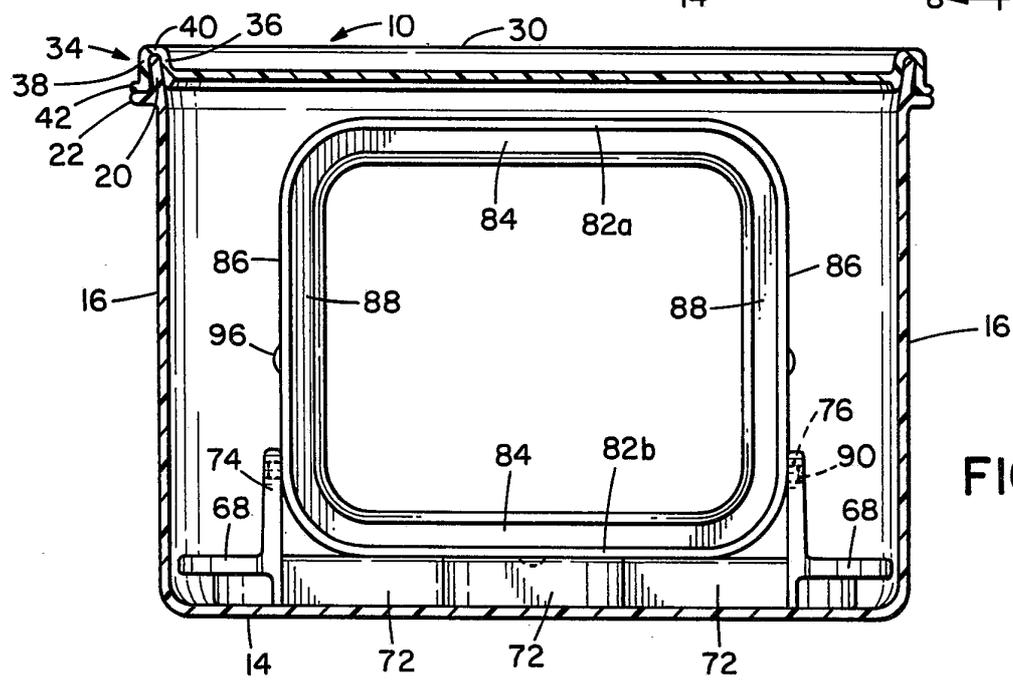


FIG. 7

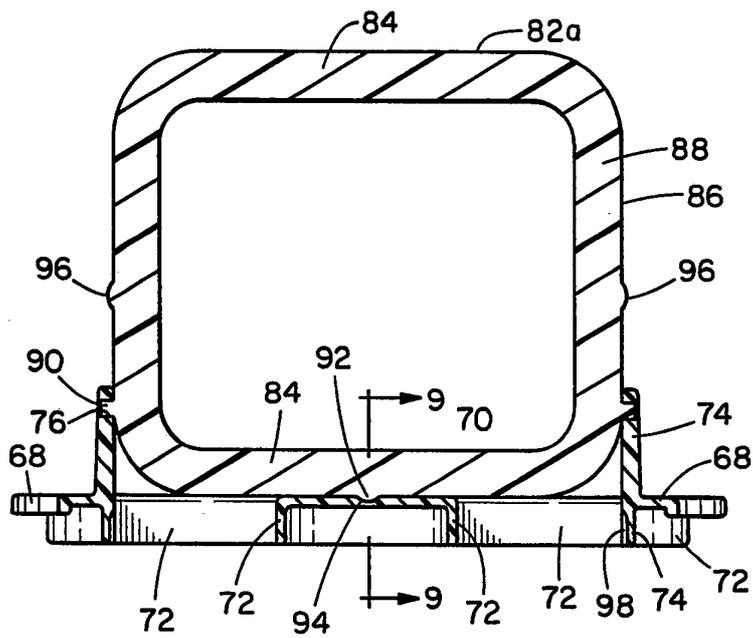


FIG. 8

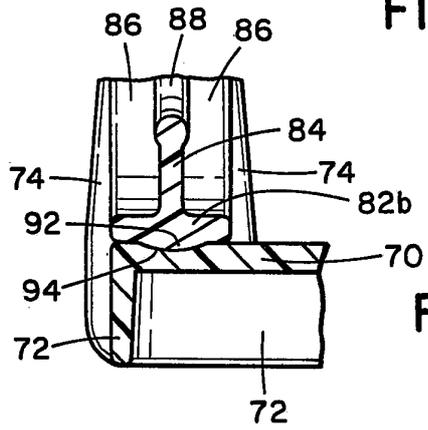


FIG. 9

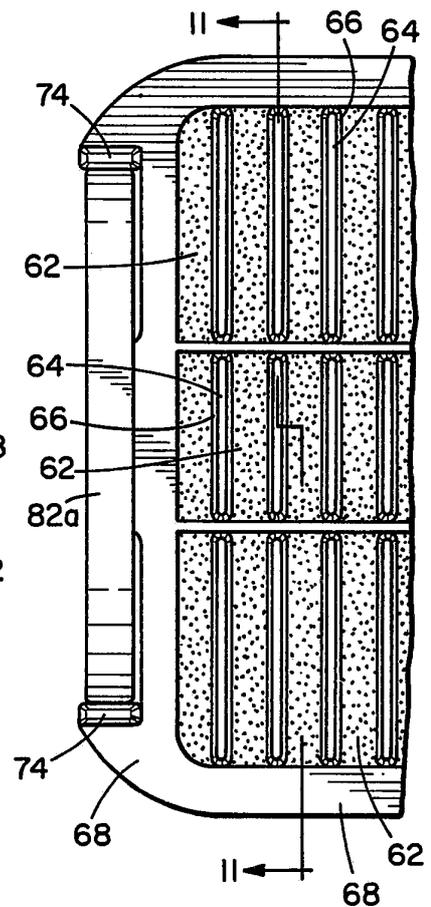


FIG. 10

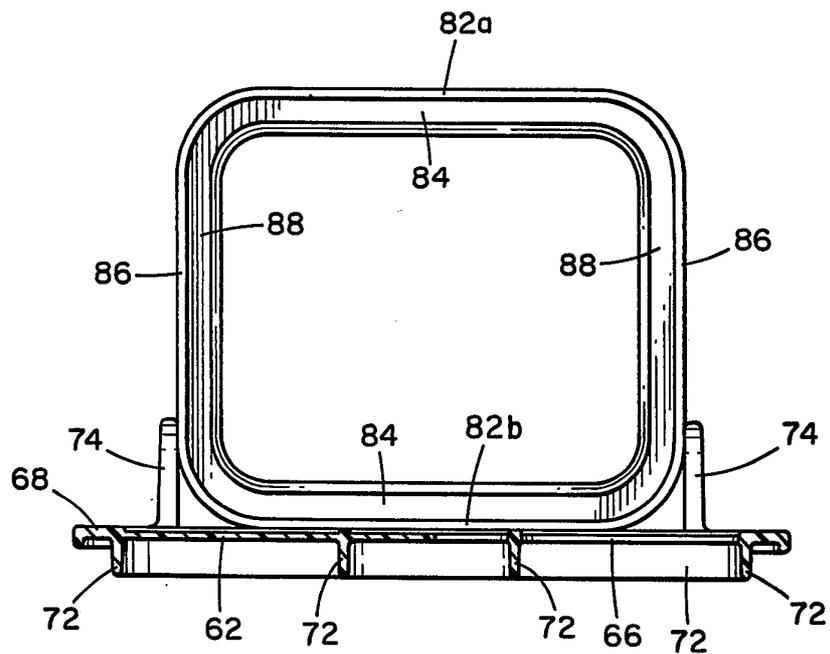


FIG. 11